

réintégration dans la population active et productive de notre société.

Je suis convaincu qu'il faut aux chômeurs une aide financière et qu'il faut la leur fournir, mais qu'elle ne doit jamais devenir notre préoccupation primordiale, puisque leur besoin essentiel est de rallier la population active aussitôt que possible. C'est dans ce domaine que nous, qui formons le gouvernement du Canada, devons déployer nos efforts les plus vigoureux.

M. Cliff Downey (Battle-River): Monsieur l'Orateur, je pense que tous les députés et certainement ceux qui sont portés à critiquer le bill à l'étude admettront que la mise en œuvre de la loi sur l'assurance-chômage n'est pas un travail aisé. Il y a lieu de reconnaître le principe fondamental de l'assurance-chômage dans un pays comme le nôtre, où, à cause du climat, diverses catégories de travailleurs ne peuvent vaquer à leurs occupations pendant les mois d'hiver.

Le bill dont nous sommes saisis et la majoration des prestations reflètent une ou deux situations aux implications plutôt pénibles pour notre pays. La quasi-universalité de l'application de cette loi signifie peut-être que le gouvernement dispose de renseignements confidentiels annonçant pour notre économie des perspectives à long terme si sombres qu'essentiellement les travailleurs qui occupaient jusqu'ici des emplois stables dans le fonctionnarisme, l'enseignement, les soins infirmiers, les forces armées, la police, les services hospitaliers et les postes au niveau administratif doivent au plus tôt recevoir la protection de l'assurance-chômage. Sinon, je dois conclure que les travailleurs de ces catégories sont irrémédiablement appelés à payer des impôts pour fournir un revenu garanti atteignant jusqu'à \$100 par semaine à des chômeurs chroniques dont le nombre se multiplie à un rythme alarmant dans notre économie. Je le répète, c'est l'application de la loi ou les abus qui en découlent qui alarment davantage le plus grand nombre de gens.

• (9.10 p.m.)

Au cours de l'hiver, de nombreux chiffres ont été cités à la Chambre. On nous a fourni les chiffres désaisonnalisés et les chiffres bruts. Il reste qu'il y a beaucoup de chômeurs. Il existe à l'heure actuelle au Canada un degré indésirable et insupportable de chômage. Il nous faut faire un examen de conscience quelque part car nous venons en prestations d'assurance-chômage des sommes énormes qui, naturellement, proviennent des impôts perçus.

J'ai pris, au hasard, dans mon bureau, le numéro du 5 mars du *Herald* de Calgary. Mais avant de dire combien j'y ai relevé d'offres et de demandes d'emploi, j'aimerais qu'on se reporte à la page 4508 du hansard du 23 mars. En réponse à une question ayant trait aux travailleurs des Antilles amenés au Canada pour les travaux agricoles, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré:

Monsieur le président, je suis d'accord là-dessus avec le député. Les Centres de main-d'œuvre ont pour but d'envoyer des chômeurs ou des étudiants participer à ces travaux.

Le premier ministre parle ici du travail que feront les Antillais sur les fermes en Ontario.

Encore une fois, les faits prouvent qu'il y a, au Canada, des travaux que les chômeurs et les étudiants ne veulent pas faire, ce qui prouve, entre parenthèses, que le taux de chômage est parfois un peu artificiel.

La tranche significative de la réponse, c'est qu'il existe certaines catégories de travail que les chômeurs ainsi que les étudiants refusent de faire. Je concède que chacun devrait pouvoir exercer un choix. On ne peut supprimer ce choix fondamental. Cependant, ce groupe qui refuse le travail quand il s'offre se trouve en même temps à exercer son choix. En maintes occasions, l'aide financière sur laquelle il compte provient des impôts. Le droit de refuser d'acquiescer des impôts n'est pas accordé aux contribuables.

Les chômeurs perpétuels forment dans notre pays une masse imposante, qui dans certaines régions s'est maintenue depuis des générations. Je vise en particulier l'assistance sociale. La vérité crue, c'est qu'ils peuvent décider de travailler ou non. Nous sommes obligés de prendre soin d'eux. D'autre part, les contribuables qui fournissent les fonds ne peuvent se prévaloir du droit de choisir. S'ils font jouer leurs droits et privilèges à propos du montant d'impôt qu'ils paient, leurs biens leur sont enlevés et deviennent la propriété de l'État. C'est là un facteur très important. Nous devrions réfléchir sur la possibilité de transporter les chômeurs dans les secteurs où il existe de l'emploi.

Dans les dernières pages du *Herald* de Calgary, numéro du 5 mars, j'ai relevé 260 offres d'emploi et 25 offres de situation. Par ailleurs, j'y ai relevé 36 demandes de travail. Donc, ce jour-là, les offres se chiffraient à 285 et les demandes à 36. Ces offres ne se limitaient pas à une seule extrémité de l'échelle. Elles englobaient toute la gamme depuis les emplois les moins spécialisés jusqu'aux postes exigeant des études poussées et une grande spécialisation. On demandait des représentants, des vendeurs, des domestiques, des sténographes, des filles de table, du personnel hospitalier et des instituteurs. Cela ne paraît pas tout à fait équitable à un moment où la Caisse d'assurance-chômage se vide. Ce que j'ai relevé dans le *Herald* de Calgary se reproduit sans doute dans la majorité des journaux du Canada. Tous ces employeurs ont besoin de main-d'œuvre, cependant nous versons de grosses sommes sous forme de prestations d'assurance-chômage et nous nous proposons d'en payer davantage.

A mon avis, les dispositions de ce bill tendent à perpétuer de façon dangereuse l'impuissance du gouvernement à s'attaquer à la racine de nos problèmes sociaux. Ce qu'il faut aux Canadiens, ce sont des programmes et des mesures législatives qui stimulent une économie dans le marasme en augmentant le plus vite possible le taux d'embauchage de nos chômeurs et des personnes qui entrent sur le marché du travail. Parmi les grands facteurs de dépressions que nous ayons connus quant à ces deux situations qu'affrontent les Canadiens, il y a le Livre blanc sur la réforme fiscale et l'inquiétude qu'il a suscitée dans tout le pays. Aussi tragiques que soient bien des propositions de ce Livre blanc, c'est surtout le retard à présenter des mesures législatives de réforme fiscale à la suite de sa publication et l'incertitude suscitée depuis si longtemps dans tout le pays qui ont fait monter le chômage à son niveau actuel et l'y ont maintenu.

Une loi qui se contente de rendre le chômage plus supportable et qui prévoit le paiement de prestations substantielles après une période d'emploi ne dépassant pas huit semaines ne peut que créer un climat d'accueil favorable parmi le noyau irréductible de chômage au Canada. Ces gens savent que le gouvernement s'occupera d'eux. Au lieu de faire de mesures comme les prestations